



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

## URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le mardi 29 janvier 2019

S.I.D.P.C.

N° télécopie : 05.58.06.58.46.

N° téléphone standard préfecture en cas de problème : 05.58.06.58.06

### VIGILANCE METEOROLOGIQUE ORANGE AVIS D'ALERTE VENT VIOLENT

Destinataires (pour action) : tous les maires des communes du département

Nombre de pages : 1

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour le ou les phénomènes suivants **VENT VIOLENT** pour l'ensemble des communes du département.

**Période** : mardi 29 janvier 2019 de 16h00 à 00h00

#### Commentaire :

La tempête nommée "Gabriel" se décale vers le sud-est et touche le littoral Atlantique ce mardi après-midi. Le vent de secteur ouest à nord-ouest se renforce nettement à partir de 16 h, avec des rafales pouvant atteindre 110 à 120 km/h sur le littoral en fin d'après-midi et soirée. Atténuation rapide en milieu de nuit, excepté sur une frange littorale encore concernée par des rafales sous grains, de l'ordre de 100 à 120 km/h.

A noter également, ces vents forts génèrent de fortes et puissantes vagues dans le sud du Golfe de Gascogne (6 à 7 m au large), mais dans un contexte de coefficients de marée bas (coefficient 46, facteur atténuant).

#### Consignes de comportement :

– Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

\* Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].

\* En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

\* N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

\* Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

\* Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

#### Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Vous voudrez bien informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en appelant le répondeur d'informations au 05.40.25.40.20

Pour le préfet,

Le chef du service  
Interministériel de défense  
et de protection civiles

Corentin BURGER